

Les recommandations de l'AFG et Le label ISR

Audrey Hyvernât
17 Mai 2018



Le reporting ESG-climat de l'article 173

- L'article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte et son décret d'application invitent les sociétés de gestion de portefeuille et les investisseurs institutionnels à expliquer **comment ils prennent en compte les objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans leurs politiques d'investissement.**
- La loi Grenelle 2 de juillet 2010 avait ouvert la voie en demandant déjà aux sociétés de gestion un reporting ESG. La loi sur la Transition Énergétique va plus loin **en élargissant le périmètre aux investisseurs institutionnels et en mettant un accent particulier sur la lutte contre le réchauffement climatique.**
- L'AFG a souhaité poursuivre sa mobilisation sur les enjeux ESG en mettant à disposition de ses adhérents en octobre 2016 **un guide pratique pour faciliter leur communication** sur la prise en compte des critères ESG.
- L'accent était mis sur **l'interprétation du texte, la compréhension des attentes du régulateur et l'identification du type d'informations à présenter.**

Le reporting ESG-climat de l'article 173

- Le guide de l'AFG, publié en 2016, ne permettait pas de répondre aux attentes opérationnelles des sociétés de gestion
- L'AFG a donc rédigé un nouveau guide en Février 2018 avec pour objectifs :
 - d'identifier les bonnes pratiques relatives aux modalités de reporting article 173
 - de proposer des recommandations pour construire le reporting ESG-Climat 2018 (exercice 2017) dans une optique de voie de progrès et de conformité avec l'esprit de la loi.

Le reporting ESG-climat de l'article 173

- Le bilan des bonnes pratiques relatives aux modalités de reporting article 173 :
 - Les sociétés de gestion se sont mobilisées pour mettre en avant toutes les actions menées dans l'esprit de l'article 173 et ne pas utiliser la possibilité qui leur était donnée à travers le "explain" au cours de cette année 0.
 - Ce choix démontre la volonté et l'intérêt des sociétés de gestion à l'intégration des enjeux ESG-Climat dans leur politique d'investissement mais également la difficulté de rendre compte, expliquée par la faiblesse des méthodologies et des indicateurs disponibles à ce jour.

Le reporting ESG-climat de l'article 173

- Les 10 recommandations issues du guide pour rendre plus visible et plus pédagogique le reporting ESG et climat des sociétés de gestion :
 1. Identifier clairement dans le rapport annuel des fonds et sur le site internet de la société de gestion les informations liées à l'article 173
 2. Etablir des rapports distincts pour la société de gestion et pour les fonds concernés
 3. Publier les informations ESG relatives à la société de gestion en un seul document, aisément accessible sur le site internet
 4. Présenter de façon claire et structurée l'approche de la société de gestion sur la prise en compte des critères ESG et climat et ses évolutions récentes
 5. Rendre transparentes les approches ESG et Climat par rapport à la stratégie globale de la société de gestion :
 - afficher les encours prenant en compte les critères ESG concernés et leur poids par rapport aux encours globaux
 - lister les principaux indicateurs ESG dont les indicateurs climat utilisés

Le reporting ESG-climat de l'article 173

- Les 10 recommandations issues du guide pour rendre plus visible et plus pédagogique le reporting ESG et climat des sociétés de gestion :
 6. Concentrer le rapport de chaque fonds sur les éléments de prise en compte des critères ESG qui lui sont spécifiques. Les éléments relatifs à la démarche globale de la société de gestion peuvent y figurer de façon synthétique
 7. Dissocier les méthodes d'analyse ESG, les modalités de prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement et le suivi d'indicateurs ESG
 8. Regrouper les principaux critères ESG par grandes thématiques, en fournir une définition précise, et expliquer leur recours au regard de la politique de gestion suivie
 9. Afficher des indicateurs simples et facilement mesurables sur les risques associés au changement climatique
 10. Lorsque les critères ESG ne sont pas explicitement pris en compte dans la stratégie d'investissement, présenter les actions générales menées par la société de gestion relatives aux critères ESG

Le reporting ESG-climat de l'article 173

- Ces 10 recommandations s'inscrivent dans la ligne des actions menées par l'AFG depuis de nombreuses années pour promouvoir l'Investissement Responsable.
- Quelques actions :
 - l'élaboration et la promotion du Code de Transparence AFG-FIR-Eurosif applicable à tous les fonds ISR
 - la promotion du label ISR auprès des distributeurs et des épargnants
 - la publication de divers guides

Le Label ISR



- **Le contexte**
- La feuille de route pour la transition écologique de la Conférence Environnementale de septembre 2012 mentionnait l'objectif de l'élaboration d'un label ISR
- En janvier 2014, l'AFG et les principaux acteurs de l'investissement responsable ont publié une déclaration commune qui vise à clarifier les concepts et à appuyer la démarche de promotion de l'ISR notamment par la création d'un label ISR
- Des travaux se sont engagés à partir de mai 2014 co pilotés par le CGDD et le Trésor avec trois groupes : les sociétés de gestion , les labellisateurs et la société civile.
- Novembre 2015 : annonce par Michel Sapin au lancement de la semaine de l'ISR de la création d'un label public
- Janvier 2016 : publication des décrets qui fixent la marche à suivre pour les labellisateurs et les labellisés et ouverture du « guichet » Cofrac pour recevoir les candidatures des labellisateurs.

Le Label ISR



- **Les atouts du label public**
- Rendre plus lisible l'ISR auprès des clients retail, grâce à un label unique et soutenu par les pouvoirs publics (actions de communication)
- Promouvoir l'ISR en Europe avec l'appui de la France auprès de la Commission Européenne : valoriser le savoir-faire des sociétés de gestion françaises
- Stabiliser un cahier des charges sous le contrôle des pouvoirs publics
- Renforcer la gestion ISR, gestion à valeur ajoutée orientée vers le long terme.

Le Label ISR



- **Quelques chiffres**

147 fonds labellisés

28 sociétés de gestion

plus de 35 Mds d'euros d'encours

Le Label ISR



- **La promotion du Label ISR**
- L'AFG et le Forum pour l'Investissement Responsable ont été désignés comme organisme de promotion du Label ISR par le Ministère de l'Economie.
- Quelques actions de communication initiées en 2016-2017 :
 - La création d'un site internet dédié
 - La création de vidéos pédagogiques
 - Des films buzz pour les réseaux sociaux
 - Mise en place d'un kit de communication
 - Plan pub digitale pour toucher les CGP
 - Stand Patrimonia
 - Spot publicitaire sur BFM Business radio et BFM Business TV
- Pour 2018 :
 - Cible : grand public (campagne radio,..)

41 rue la Bienfaisance
75008 Paris
Tél. +33 (0)1 44 94 94 00

45 rue de Trèves
1040 Bruxelles
+32 (0)2 486 02 90

www.afg.asso.fr @AFG_France

